



## refus de vente (restauration rapide)

Par **katell**, le **06/06/2012** à **16:38**

Un litige bénin mais fort désagréable : je viens de me heurter, à 15heures cet après-midi à un refus de vente de la part d'un traiteur chinois. Je désirais consommer une part de poisson sur place, éventuellement avec une boisson et/un dessert et d'emblée, dans la mesure om je ne demandais que 100g de poisson et que je désirais manger sur place (il y avait de la place, seuls quelques rares consommateurs étaient attablés) la vendeuse m'a signifié qu'elle ne pouvait rien faire, que je consommais trop peu(pas eu le temps de commander plus d'ailleurs)et qu'elle ne pouvait accéder à ma demande. J'ai trouvé cela très humiliant d'autant qu'une vague connaissance était attablée un peu plus loin. Pour moi il s'agit d'un "refus de vente" caractérisé, d'autant que c'était loin d'être une période de coup de feu. J'ai des dizaines d'exemple d'abus de cafetiers ou de restaurateurs en tête qui me reviennent en mémoire du coup et je me dis : ras-le-bol de se faire maltraiter!

Un éclairage ? Merci !

Par **janus2fr**, le **06/06/2012** à **17:04**

Bonjour,

En général, dans ce genre de "restaurant/traiteur", si vous achetez en mode traiteur pour emporter, vous choisissez la quantité que vous voulez, mais si vous achetez en mode restaurant, donc pour consommer sur place, vous ne pouvez pas choisir la quantité, c'est une part standard "restaurant" qui est servie.

C'est peut-être là qu'est le problème, vous avez refusé la quantité "restaurant" et demandé seulement 100g, le restaurateur n'était donc pas obligé d'accéder à votre demande.